

Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU

La FSU approuve totalement l'avis du CESER. Elle en salue la clarté conceptuelle qui tranche avec le texte régional qui en manque parfois singulièrement.

Qu'il s'agisse des limites de la méthode employée par le rapport, du flou sémantique de celui-ci, ou encore des tensions voire des contradictions que ce flou dénote, tout est dit. La FSU fera seulement trois remarques complémentaires.

Remarque 1 – Le rapport commence par une affirmation politique qui se veut forte (« l'autonomie ») mais c'est pour aussitôt ramener l'audace de l'utopie au concret de propositions « *convergentes et immédiatement opérationnelles* » - comme qui dirait des mesures de bon sens. La méthode est connue : le caractère technique vient couper court au débat sur la nature exacte du projet politique ; et en retour, le souffle du projet (« l'autonomie ») quoique vague, est censé emporter l'assentiment général quand la portée des propositions « opérationnelles » n'apparaît pas clairement. La méthode est connue, oui, mais elle ne marche pas très bien (*confer* le référendum de 2005 sur le Traité européen). Et manifestement elle n'a pas convaincu le CESER. Moralité : les mesures opérationnelles ne convainquent pas quand les questions politiques n'ont pas été abordées préalablement, c'est-à-dire tranchées politiquement.

Remarque 2 – Un spectre hante ce rapport - et la Région - c'est la *recentralisation de l'action publique*. Sur ce point le CESER n'a sans doute pas tort d'inviter à revoir de manière un peu plus fine les comptes et mécomptes de la décentralisation sur ces dernières décennies. On n'y reviendra donc pas. Pour autant, la FSU ne conteste pas la réalité d'une recentralisation autoritaire à l'œuvre dans le pays depuis au moins une quinzaine d'années. Mais juste une question : la Région regarde-t-elle vraiment celle-ci comme le fait du « péché originel » de *l'État central* par nature jaloux de ses prérogatives (prérogatives au service d'une « *perception surannée de l'égalitarisme et de l'uniformité républicaine* » - *sic* !) ? Ou bien cette recentralisation ne serait-elle pas plutôt l'expédient par lequel l'État néolibéral vient au secours de la profitabilité du marché dans une économie perpétuellement en crise – en réduisant le périmètre et les moyens de l'action publique, les siens puis ceux des collectivités. La question ne sera pas tranchée ici mais à y réfléchir on gagnerait peut-être un peu dans l'analyse de la dialectique historique décentralisation/recentralisation. En attendant posons cette autre question, plus simple : existe-t-il *aussi* des décentralisations néolibérales ?... Vous avez quatre heures.

Remarque 3 en forme de question – Pourquoi diable faut-il que la seule fois où le rapport de la Région propose de soutenir un *service sous statut public* ce soit à propos d'un Service public qui n'existe pas ?! Le fait que le Président de la République ait employé exactement la même formulation en Corse pour annoncer « *la mise en œuvre d'un enseignement en faveur du bilinguisme* » ne donnera pas davantage de réalité au prétendu « *futur statut public pour le réseau Diwan* » en Bretagne. Cela prouve juste que le Président de la République ne connaît strictement rien à l'enseignement de la langue corse, ni à l'Éducation nationale – puisque dans l'île cet enseignement est déjà suivi par une bonne partie des élèves du primaire et qu'il est assuré essentiellement par l'école publique (les écoles privées associatives, dites « immersives », récemment ouvertes en Corse pèsent d'un poids marginal). Pour en revenir à ce service public à la mode de Bretagne, pourquoi ne pas dire tout simplement que la Région recherche un expédient juridique pour pouvoir augmenter encore son soutien au réseau privé Diwan ? Ce serait plus clair. La FSU rappellera juste en passant qu'actuellement la Bretagne, qui n'est pas la Corse, scolarise tout de même plus de 55 % des élèves bilingues du primaire dans les écoles publiques (et que leur niveau de langue est loin d'être indigent même avec un enseignement bilingue à 50 %). Le Service public de l'enseignement bilingue existe, inutile de l'inventer.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre propos. Si nos remarques sont quelque peu ironiques, nous prenons tout à fait au sérieux ce rapport. Et si on a du mal à se défendre parfois d'une certaine humeur devant le flou et les formulations ambiguës, on reconnaît à ce rapport la capacité à apporter des éléments de débat. Encore faudrait-il en poser clairement les termes, et ensuite avoir la volonté politique de le porter jusque sous les préaux des écoles et dans les mairies de chaque commune bretonne.

S'agissant de notre CESER, la FSU observe que ce n'est pas la première fois que nous devons nous exprimer – et souvent dans un délai très court - sur des sujets particulièrement sensibles touchant à la définition ou à la nature, réelle ou supposée, de la société bretonne. Chaque fois nos avis mesurés et réfléchis amènent à regarder toutes les nuances de la réalité en évitant les embardées identitaires. C'est heureux mais doit-on en rester là en attendant la prochaine fois ?

Nous avons déjà été quelques unes et quelques uns à demander que le CESER n'aborde pas ces sujets uniquement en réponse à la sollicitation du moment mais qu'il se donne les moyens de s'outiller intellectuellement en instruisant ces questions sur un temps de réflexion adapté. A notre avis il est pour nous aussi temps de passer du projet à l'action.